

Les investisseurs des industries créatives du Canada s'engagent à offrir un milieu de travail sûr et respectueux pour tous

Montréal, 17 avril 2018

À titre d'investisseurs des industries créatives du Canada, nous nous engageons à travailler ensemble, avec nos partenaires et intervenants de l'industrie, pour adopter des mesures concrètes afin d'assurer un milieu de travail sûr et respectueux pour tous.

Aujourd'hui, nous vous invitons à prendre connaissance des principes directeurs communs qui serviront de base aux actions que nous allons entreprendre à l'avenir. Ces principes sont le fruit de discussions tenues au cours des trois derniers mois. Chaque organisation aura sa propre approche et/ou plan d'action inspiré de cet engagement commun, et certaines ont déjà commencé à l'implanter.

Ces principes directeurs représentent la première étape d'un processus continu visant à implanter des mécanismes efficaces pour changer la culture actuelle des milieux de travail de nos industries créatives.

Nous remercions les associations, guildes et autres organisations ayant collaboré à cette importante initiative, et saluons le courage des personnes de partout au pays qui ont partagé leurs histoires avec courage.

Ensemble, avec les représentants des industries créatives, nous allons continuer à travailler pour amener un changement positif.

Signataires

TELEFILM
CANADA

Alberta Film

Canada Media Fund
Fonds des médias du Canada

creativeBC

creative
SASKATCHEWAN

MFM
MANITOBA | Musique/Film
Files & Music | MANITOBA

Newfoundland & Labrador
Film Development
Corporation

n | s | b | i
Nova Scotia Business Inc.

NORTHWEST
TERRITORIES
FILM
COMMISSION

Yukon Film Development Corporation
Yukon Film Development Corporation

Ontario
Ontario Media Development
Corporation
Société de développement
de l'industrie des médias
de l'Ontario

SODEC
Québec

Yukon

Principes directeurs: l'engagement des industries créatives envers un écosystème de respect

I. Notre engagement :

À titre d'investisseurs des industries créatives canadiennes, nous nous engageons à offrir un soutien inconditionnel à un écosystème sain qui s'épanouit dans une culture de respect mutuel, de dignité et d'inclusivité exempte de toute forme de harcèlement.

II. Nos principes directeurs :

Nous continuons d'appuyer la prévention et l'éradication du harcèlement, sous toutes ses formes, dans nos organisations et dans les compagnies qui reçoivent du financement de notre part. Nous encourageons l'industrie à traiter avec fermeté tous les cas de comportement offensant ou répréhensible.

Nous croyons que :

- créer et maintenir un milieu de travail inclusif et respectueux est la responsabilité de tous;
- le harcèlement ne peut être toléré;
- les plaignants et les victimes de harcèlement doivent être soutenus et protégés;
- des mécanismes de signalement sûrs doivent être mis en place afin de protéger les plaignants et les victimes ;
- encourager la prévention du harcèlement et l'éducation à cet effet sont des éléments essentiels pour assurer un environnement de travail sûr et inclusif pour tous.

Nous attendons de toutes les entreprises qui travaillent avec nous ou désirent obtenir du financement de nos organisations qu'elles respectent ces principes, se conforment aux lois applicables et adoptent des politiques et procédures pour un environnement de travail sans harcèlement.

Signataires :

